

Nombre de membres en exercice: 55

Présents :

Madame BARBEREAU Anais, Madame BENIGNE Andrée, Monsieur BRUNO Thierry, Madame CAILLETEAU Muriel, Monsieur CAILLON Jean-Claude, Monsieur CAZADIEU Maurice, Monsieur CHAUMET Jean-Claude, Monsieur COMBAUD Dominique, Monsieur DESCHAMPS Jack, Monsieur ELUERD Roland, Monsieur FUSILLIER Serge, Monsieur GAMAIN Serge, Monsieur GIRAUD Raymond, Madame HERAUD Murielle, Monsieur HERBRETEAU Bernard, Madame HOLLEMAERT Catherine, Monsieur LABBE Hervé, Madame LABROUSSE Christine, Monsieur LAPORTE Jean-Paul, Monsieur LATUILLERIE Bernard, Madame MOREAU Lysiane, Madame ROUSSEAU Carole, Monsieur MICHELET Jacki Philippe, Monsieur NEDELEC Michel, Monsieur PARNAUDEAU Christophe, Madame PIVETEAU Béatrice, Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques, Monsieur RENAUD Frédéric, Monsieur SALLEE Patrick, Madame SAUDOUX Maryse, Monsieur SIMONNET Didier, Madame STANWELL Faith, Madame TALLE Maryse, Monsieur VIGIER Pascal, Monsieur VINET Daniel, Madame VRILLAUD Bernadette

Pouvoirs :

Madame HUGUET Myriam a donné pouvoir à Monsieur CAZADIEU Maurice

Absents excusés :

Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Madame BOUTRAIS-THUILLE Brigitte, Madame DARDILLAC Mireille, Madame GODREAU Sandrine, Monsieur GUERIN Jean Didier, Madame HUGUET Myriam, Monsieur MANDOU Robert, Monsieur PAUL-HAZARD Michel, Monsieur SEGUIN Loïc

Absents :

Monsieur AUPY Aurélien, Monsieur BERTHAUD Laurent, Madame BLANLOEUIL Dominique, Monsieur BRIDONNEAU Frédéric, Monsieur CROCHET Didier, Monsieur FROUGIER Vincent, Madame GAVOILLE Dany, Monsieur GUERIN Raymond, Monsieur LABROUSSE Jean-Michel, Madame POZZA Monique

Président de séance :

BOLVIN Jean-Michel

Secrétaire de séance :

VINET Daniel

Approbation du compte-rendu du 16 octobre 2019

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Madame Pauline POUPET.

Les membres en exercices sont doc désormais 55.

1. Rapports 2018 sur la qualité de l'eau et le prix et la qualité du service de l'eau potable du Sud Charente

TERRITOIRE

34 523 habitants

Le service d'eau potable du Sep du Sud Charente se divise en 12 services :

- Etriac Ladiville Jurignac,
- Baignes
- Chalais
- Edon
- Essards,
- Font des Abimes
- Font Chaude,
- Font du Gour
- Collines du Montmorélien
- Ronsenac
- Salles Lavalette
- Brossacais

La population desservie est de 34 523 habitants.

La collectivité a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Sur les services en affermage, SAUR et AGUR ont la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

L'eau est distribuée à 18 855 abonnés (+23,46 % par rapport à 2017)

EXPLOITATION

12 services :
12 affermage(s)

PRODUCTION

16 ressources

• Des ressources propres à la collectivité pour un volume total de 2 709 515 m³

• Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 461 974 m³ :

- Grandangoulême - Boeme a fourni 64 934 m³,
- Grand Cognac - Crteuil a fourni 395 287 m³,
- Barbezieux Saint Hilaire a fourni 1 753 m³.

DISTRIBUTION

Un réseau de 2 285 km
1 873 244 m³ consommés

En 2018 les abonnés domestiques ont consommé 1 873 244 m³ (-1,27 % par rapport à 2017) soit en moyenne 149 litres par habitant et par jour

Par ailleurs, un volume total de 703 416 m³ a été exporté vers des collectivités voisines. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 82,5 % en 2018 (il était de 84,3 % en 2017).

PRIX

Prix moyen pour 2019 :
320,37 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Il varie d'une commune à l'autre (voir détail dans le rapport). Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en moyenne 320,37 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2019, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,67 €/m³, -1,19 % par rapport à 2018.

Sur ce montant, 37 % reviennent aux exploitants pour l'entretien et le fonctionnement, 43 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 20 %.

2. Admissions en non-valeur

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe que le Trésorier n'a pu procéder au recouvrement des titres suivant pour l'année 2019 :

Sommes	Motif	Détail
552.40 €	Personne décédée	Logement 18 avenue de l'Aquitaine
4.00 €	Somme inférieure au seuil de poursuite	Location de salle non payée en totalité
Total	556.40€	

En conséquence, il demande l'admission de ces pièces en non-valeurs pour le montant total de 556.40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur ces sommes.

3. Décisions modificatives

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil que Pour les achats suivants, il est nécessaire de prendre des décisions modificatives, les sommes inscrites au budget étant insuffisantes :

- Sonorisation de la salle Henry Dunant (1500€ TTC)
- Electrification d'un portail aux ateliers municipaux (1239€ TTC)
- Achat d'une auto-laveuse (2388€ TTC)
- Remplacement de l'unité centrale de l'ordinateur de St-Amant devenue obsolète (653€)

SECTION INVESTISSEMENT	Chapitre ou Opération / Article	Montant
Crédits à ouvrir	OPNI / Art 2135	2700€
	Opération 373 / Art 2188	2000€
	Opération 371 / Art 2183	700€
SECTION INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant
Crédits à réduire	Opération 357 / Article 21571	4700 €
	Chapitre 020 Dépenses imprévues	700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire ces sommes au budget.

4. Demande de subvention par la MFR

Contre à l'unanimité

La MFR de JARNAC informe par courrier Monsieur le Maire qu'un élève est scolarisé dans son établissement et sollicite une subvention à ce titre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de ne pas donner une suite favorable à cette demande**
- **d'appliquer la même décision aux prochaines demandes similaires**

5. Avis sur la création d'un chambre funéraire – SARL MONTMOREAU AMBULANCES

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil que la société MONTMOREAU AMBULANCES, ayant son siège social au 35, rue du Boulivent, représentée par Monsieur DIVERNET, a déposé un dossier de projet de création d'une chambre funéraire.

Conformément aux dispositions de l'article R2223-74 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le

Maire précise que le dossier doit être soumis à l'avis du conseil municipal de la commune d'implantation.

Par conséquent, la préfecture demande au conseil municipal de se prononcer et de faire part de son avis dans les meilleurs délais et nous informe en outre qu'un avis public annonçant ce projet sera publié dans la presse locale.

Monsieur le Maire présente le projet qui consiste en l'aménagement d'un bâtiment déjà existant, sur une parcelle de 915 m², en un bâtiment avec façade en béton, d'une superficie de 99 m², comprenant :

- Un hall d'entrée de 13,04 m²
- Deux salles de présentation de 9,56 m² chacune
- Une pièce de préparation, un WC et de garage
- Le parking déjà existant de l'entreprise qui comprend cinq places, dont une pour les personnes à mobilité réduite, sera maintenu.

Monsieur le Maire précise que Monsieur DIVERNET avait déjà déposé sa demande de permis de construire en 2018 pour ce projet.

Le permis de construire avait alors été accordé, sous réserves de respect de prescriptions et en terme d'incendie, d'accessibilité et architecturales des bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire par la SARL MONTMOREAU AMBULANCES.

6. Loyer – Logement communal à Aignes – n°1 le presbytère

contre à l'unanimité

Monsieur le Maire informe que le loyer du logement du presbytère n°1 sur la commune d'Aignes et Puypéroux doit être réexaminé, suite à l'arrivée de nouveaux locataires.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que tous les ans en janvier, les loyers des logements communaux sont revalorisés en tenant compte de l'indice INSEE du 2ème trimestre de l'année précédente.

Monsieur le Maire propose ainsi d'appliquer la revalorisation habituellement prévue au 1er janvier 2020 dès le mois de décembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer pour le logement 1 du presbytère ainsi, à compter du 1er décembre :

- de revaloriser le montant du loyer du logement 1 le presbytère à 486.65€ (479.32€ x 1.53% -indice INSEE 2ème trimestre)
- d'appliquer ce loyer à compter du 01/01/2019
- de ne pas appliquer de revalorisation supplémentaire tenant compte de l'indice INSEE en 2020.

QUESTIONS DIVERSES

• Campagne de comptage devant l'école de St-Amant, 1 an après l'installation de ralentisseurs

Monsieur PUYDOYEUX informe le conseil que suite à la pose des coussins berlinois sur la Route Départementale 24 devant l'école, l'Agence Départementale de l'Aménagement a réalisé une nouvelle campagne de comptage au cours du mois de septembre 2019.

En résumé, l'évolution du comportement des usagers est plutôt favorable :

- La vitesse moyenne en 2018 était de 46 km/h. En 2019, après la pose des coussins berlinois, la vitesse moyenne est de 32 km/h, soit une baisse d'environ 30 %.
- La vitesse V85, c'est à dire pratiquée par 85 % des usagers, était de 59 km/h en 2018. En 2019, après la pose des coussins berlinois, la vitesse V85 est de 47 km/h, soit une baisse d'environ 20 %.
- 93 % des usagers étaient en excès de vitesse en 2018. En 2019, après la pose des coussins berlinois, il reste 67 % des usagers en excès de vitesse. Toujours trop, mais il y a eu également une amélioration significative du

comportement des automobilistes.

- En 2018, le comptage faisait apparaître 55 "gros excès" de vitesse, c'est à dire au-delà 70 km/h. En 2019 après la pose des coussins berlinois, ils ne sont plus que 6, soit une baisse d'environ 90%.

- **Point sur l'extension du cimetière de St-Amant**

Suite à l'écroulement du mur du cimetière de St-Amant, il est nécessaire de sécuriser la zone. La surface d'extension sera certainement revue.

- **Label Territoire Bio Engagé**

Avec moins de 8.5% de la surface agricole utilisée en Bio, Monsieur PUYDOYEUX annonce que la commune n'est pas éligible.

- **Elections municipales : commissions de propagande**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des élections municipales 2020, une commission communale de propagande sera nommée par la Préfecture (composée d'un magistrat, d'un fonctionnaire territorial et d'un représentant de la Poste)

- **Commémorations du 11 novembre**

10 h St-Laurent 10h15 St-Amant 10h45 St-Eutrope 11h St-Cybard 11h30 Aignes 12h15 Montmoreau

- **Vœux du Maire**

Vendredi 17/01 à 18h30

Fin de séance 21h30